

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

■ Attribution d'une subvention dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille à l'association Medinsoft – Approbation d'une convention.

Avis du Conseil de Territoire.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, d'Aix-Marseille-Provence est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique avec de nombreux acteurs industriels qui se positionnent de la fabrication des cartes à puces à la production de jeux vidéos, en passant par l'e-commerce, l'e-tourisme, les logiciels ou les applicatifs à destinations du mobile...

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique.

Depuis, Aix-Marseille French Tech développe une stratégie ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- favoriser l'émergence des startups, accélérer leur croissance et en réduire la mortalité,
- faire rayonner le savoir-faire du territoire à l'international,
- fixer et importer les talents sur le territoire,
- capitaliser sur les projets phares pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation,
- développer au service du numérique l'emploi en stimulant les filières à fort potentiel de croissance,
- stimuler l'innovation et la croissance économique par les nouveaux usages du numérique,
- accompagner la transition numérique des métiers « traditionnels »,
- veiller à l'adéquation des dispositifs de formation aux besoins de développement de la filière numérique.

Le 12 novembre 2014 la Secrétaire d'État au Numérique, décernait le label French Tech au territoire d'Aix-Marseille. Initialement attribuée pour une période expérimentale, cette labellisation a été reconduite le 25 juillet 2016.

En complément de la labellisation des Métropoles French Tech, l'État a lancé, en avril 2016, un appel à projet sur les réseaux thématiques French Tech. Quatre candidatures correspondant au positionnement du territoire, ont été retenues à savoir :

- Objets connectés (IOT/Manufacturing),
- Sports,
- Santé (HealthTech),
- CleanTech/Mobility.

Depuis l'origine de l'obtention du label Aix-Marseille French le portage et l'animation ont été confiés à l'association Medinsoft.

Le travail effectué par Medinsoft a permis de lancer une dynamique fédératrice pour les entreprises innovantes du territoire et d'asseoir la marque Aix-Marseille French Tech.

L'agenda du développement économique de la Métropole et de la French Tech nationale se rejoignent sur l'objectif de mieux accompagner la croissance et l'internationalisation des start-ups.

Afin de s'y inscrire pleinement, les collectivités ont lancé en janvier 2018 un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de remettre en jeu le portage et l'animation du label.

Dans ce cadre, l'association AMFT 2.0 a été déclarée vainqueur de cet Appel à Manifestation d'Intérêt et prend la responsabilité du portage du label depuis avril 2018.

Néanmoins, l'association Medinsoft a animé le label du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 en ligne avec les objectifs de la feuille de route construite pour la période 2016-2018.

- Mener le suivi opérationnel et la coordination des actions inscrites dans la feuille de route annuelle Aix-Marseille French Tech (AMFT),
- Etre force de proposition de projets ou actions issus des travaux menés dans ses propres instances (commissions, ...) au même titre que peuvent l'être d'autres acteurs intervenant dans l'écosystème numérique,
- Mobiliser et coordonner l'offre de services résultant des différents dispositifs French Tech avec celle des acteurs de l'écosystème d'innovation (pôles de compétitivité, incubateurs, CEEI, pépinières...)
- Promouvoir le potentiel numérique du territoire Aix-Marseille Provence lors de grands événements nationaux et internationaux,
- Assurer l'animation digitale de la communauté professionnelle et entrepreneuriale regroupée dans Aix-Marseille French Tech,
- Assurer la coordination avec les Réseaux Thématiques French Tech en cohérence avec la feuille de route AMFT,
- Favoriser la coopération avec les autres métropoles labellisées et être l'interlocuteur référent de la mission nationale French Tech,
- Assurer un appui technique pour le fonctionnement des instances de gouvernance : planification, organisation, compte rendu,

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation d'Aix-Marseille French Tech du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'élèvera à 47.500 euros, représentant 23,75 % du budget prévisionnel 2018 proratisé sur 3 mois d'un montant de 200 00 € (budget prévisionnel annuel de 800 000 euros).

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 17 500 € pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 30.000 € pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).